

Plan Local d’Urbanisme

SAINT-POL-SUR-TERNOISE

PLAN DE ZONAGE

P.L.U.
Arrêté le :
19 mars 2021

P.L.U.
Approuvé le :
24 mars 2022

URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

SAS URBYSOM- Aménagement et Urbanisme
Rue de la Calypso,
85 Espace Neptune,
62110 HENIN-BEAUMONT

Echelle : 1/7500ème

Légende

- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
- Linéaires commerciaux protégés au titre de l'article L.151-16 du CU
- Installations agricoles
- Cavités

sites d'OAP

- Site faisant l'objet d'une étude "loi Barnier"
- Site faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- UA : Zone urbaine correspondant au centre de la commune, destinée à l'habitat, aux commerces, services, équipements publics
- UB : Zone urbaine mixte correspondant au tissu urbain périphérique destinée à l'habitat, commerces, services...
- UE : Zone urbaine destinée aux activités économiques.
- UEi : Secteur de la zone économique réservé aux activités industrielles
- UH : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif
- 1AU : Zone urbaine mixte correspondant au tissu urbain périphérique destinée à de l'habitat, commerces, services..
- 1AUEi : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques à vocation industrielle
- 1AUH : Zone à urbaniser destinée aux équipements d'intérêt collectif
- A : Zone agricole
- Ap: secteur de la zone agricole destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif
- N : Zone naturelle

Protection du patrimoine naturel

- Espaces boisés protégés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Chemins piétons à requalifier au titre de l'article L.151-38 du CU
- Cours d'eau et fossés protégés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Espace vert à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU

